



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Dossier de presse

Rentrée 2023/2024

13 septembre 2023

CONTENU

I.	MODERNISATION	5
I.1	Un livre blanc pour un nouveau plan d'études à l'enseignement fondamental	5
I.2	La diversification de l'offre scolaire	5
II.	MULTILINGUISME.....	8
II.1	Une nouvelle méthode d'apprentissage pour les quatre cycles du fondamental.....	8
II.2	Le projet pilote d'alphabétisation en français entre dans sa deuxième année	8
III.	DIGITALITÉ	9
III.1	Le cours « <i>Digital sciences</i> » en classe de 6 ^e de l'enseignement secondaire.....	9
III.2	L'École 42, une école de programmation à réputation internationale.....	9
IV.	LE SOUTIEN DES ENFANTS ET DES FAMILLES.....	10
IV.1	Vers l'extension de l'obligation scolaire à 18 ans.....	10
IV.2	Un nouveau Service de l'intégration et de l'accueil scolaires (SIA)	10
IV.3	Renforcement de l'accompagnement psychosocial dans le système éducatif	11
IV.4	Ouverture de six nouveaux « <i>Eltreforen</i> » en 2023/2024	11
IV.5	L'activité de l'assistance parentale mieux soutenue.....	12
IV.6	Extension des aides pour enfants et familles en détresse	12
V.	AUTRES NOUVEAUTÉS DE LA RENTRÉE.....	13
V.1	Une meilleure formation initiale pour les enseignants.....	13
V.2	L'innovation pédagogique se poursuit	13
V.3	Un « <i>Kannerpræis</i> » pour honorer les projets des SEA	13
V.4	Les risques du cannabis thématiques dans le contexte scolaire	14
V.5	Une alimentation saine et durable dans la restauration scolaire.....	14

RENTRÉE 2023/2024

La rentrée 2023/2024 marque la poursuite des efforts importants de ces dernières années dans les domaines de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Continuer à offrir à tout enfant les meilleures chances indépendamment de sa langue maternelle

Le paysage de l'Éducation nationale continue d'être adapté à l'évolution de la société au travers d'une politique centrée sur l'enfant. Il vise à offrir les meilleures chances d'avenir à chaque enfant indépendamment de la langue ou des langues qu'il parle en famille.

Au niveau de l'enseignement fondamental, le projet pilote d'alphabétisation en français entre dans sa deuxième année. Ce projet, en place dans quatre écoles, laisse aux parents le choix d'une alphabétisation en allemand ou en français pour leur enfant. Il s'agit d'une nouvelle offre importante pour augmenter les chances de réussite des élèves dans notre système scolaire. Le but du projet, qui se fonde sur le constat que la plupart des enfants ne parlent ni l'allemand ni le luxembourgeois à la maison, est d'amener les élèves à disposer, en fin du cycle 4, des compétences nécessaires en français et en allemand pour intégrer une école secondaire au Luxembourg.

Continuer à adapter l'offre scolaire aux défis du monde moderne et aux besoins des enfants

L'offre scolaire continue d'être adaptée aux défis du monde moderne et aux besoins des enfants.

Toujours dans l'enseignement fondamental, la rentrée 2023/2024 est marquée par l'aboutissement du vaste processus de consultation et d'analyse sur le nouveau plan d'études. Le défi est d'adapter le plan d'études aux compétences requises au 21^e siècle pour devenir un citoyen actif et responsable. À présent, la réforme du plan d'études pourra entrer dans sa phase de concrétisation, en vue d'une entrée en vigueur à la rentrée 2026/2027.

Au niveau de l'enseignement secondaire, de nouvelles sections marquent leur apparition : la section P Sciences cognitives et sciences humaines et la section R Politiques et développement durable qui répondent à des grands défis de notre temps : comprendre le fonctionnement du monde, de la société actuels et de l'être humain pour mesurer les impacts sur l'environnement et vice versa.

L'enseignement secondaire général voit l'instauration de la section G3S Sciences naturelles, sciences informatiques et sciences mathématiques et de la section GT2S Technologie, sport et santé s'adresse aux élèves qui s'intéressent aux sciences du sport en lien avec les nouvelles technologies et la santé.

En matière de formation professionnelle, un nouveau Diplôme d'aptitude professionnelle Agent d'inclusion est introduit ainsi qu'un Certificat de capacité professionnelle Assistant d'accompagnement au quotidien et un Diplôme de technicien en mobilité électrique.

Continuer à promouvoir les compétences digitales

Parmi les défis du monde moderne figurent aussi les compétences digitales. Les efforts à ce niveau se poursuivent dans la continuité avec notamment l'élargissement du cours de « Digital sciences » aux classes de 6^e de l'enseignement secondaire. Ce cours hebdomadaire aux classes inférieures de l'enseignement secondaire aborde les technologies et méthodes de communication, la pensée critique, la gestion des données et l'internet des choses, la programmation, la robotique, mais aussi l'intelligence artificielle et constitue une prolongation au secondaire du cours de coding introduit au fondamental lors de cette législature.

Continuer à rendre accessible une bonne éducation à tous

Un énorme défi reste l'intégration et l'inclusion de tous les enfants. Comme de nombreux enfants en âge scolaire arrivent tous les ans au Luxembourg, leur accueil et leur accompagnement sont améliorés avec la mise en place du Service de l'intégration et de l'accueil scolaires (SIA), un guichet unique qui fournit aux parents et élèves des informations sur l'offre scolaire luxembourgeoise ainsi que sur l'éducation non formelle et les mesures d'aide, d'assistance, d'aménagement et d'accompagnement.

L'accompagnement et l'inclusion des enfants à besoins spécifiques restent une priorité du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Le renforcement du dispositif pour enfants à besoins spécifiques se poursuit, notamment avec la mise en place du Service national de l'éducation inclusive (SNEI), dont la mission principale est de promouvoir l'éducation inclusive et de mettre en réseau les différents acteurs intervenant dans la prise en charge des élèves à besoins spécifiques.

I. MODERNISATION

La modernisation du système national de l'éducation et de l'accueil se poursuit. La rentrée 2023/2024 est elle aussi marquée par des avancées significatives sur le plan de la modernisation et de l'introduction d'importantes innovations.

I.1 Un livre blanc pour un nouveau plan d'études à l'enseignement fondamental

Ces dernières années, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse a beaucoup investi dans le développement des compétences du 21^e siècle. Dans cet état d'esprit, un vaste processus de consultation a été démarré pour adapter le plan d'études de l'enseignement fondamental aux défis actuels et futurs.

Le plan d'études de l'enseignement fondamental détaille pour chacun des domaines de développement et d'apprentissage les socles de compétences à atteindre par les élèves à la fin de chaque cycle d'apprentissage, les compétences à développer, des exemples de performance et des recommandations de contenus ainsi que le nombre annuel de leçons à répartir sur l'ensemble des domaines en question. Une large consultation impliquant plus de 1 200 acteurs scolaires a été entamée en 2020 pour réformer le plan d'études en profondeur. Plus de 6 000 suggestions ont été formulées. La synthèse de ce processus de consultation est disponible en septembre 2023. Elle sert de fondement à un nouveau plan d'études dont l'achèvement est prévu en 2025 et l'entrée en vigueur pour la rentrée 2026/2027.

Le nouveau plan s'articulera autour de quatre piliers :

- le bien-être des élèves (alimentation, mouvement, motricité, éducation affective et sexuelle, résilience, consommation numérique) ;
- la participation (responsabilité, engagement, donner une voix aux élèves, contribuer à la transformation de la société dans une perspective de durabilité) ;
- le multilinguisme (alphabétisation en allemand ou en français, clarification du rôle des langues véhiculaires) et
- la digitalité (éducation aux et par les médias, compétences informationnelles et communicatives, pensée critique, créativité et résolution de problèmes (par exemple coding), protection des données et cybersécurité dans le monde numérique).

I.2 La diversification de l'offre scolaire se poursuit

Depuis des années, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse poursuit une politique de modernisation et de diversification de l'offre scolaire pour mieux adapter celle-ci aux exigences de la société d'aujourd'hui ainsi qu'aux intérêts et aux talents des jeunes. Dans ce but, de nouvelles sections et formations sont introduites dans l'enseignement secondaire et dans la formation professionnelle.

I.2.1 Nouvelles sections dans le secondaire classique : sciences humaines, politique et développement durable

Section P. Sciences cognitives et sciences humaines

La section P s'intéresse aux sciences de l'Homme et de la société ainsi qu'à l'analyse et à la communication des données. Comprendre l'être humain, son développement et son comportement joue un rôle de plus en plus important pour analyser les phénomènes de société. Pour répondre au

mieux à ce besoin d'analyse, le curriculum de la nouvelle section P se concentrera sur les disciplines suivantes :

- les sciences de l'Homme et de la société ;
- les sciences des données et communication : apprendre à analyser les données (collecte, traitement, interprétation), mais aussi à les communiquer (présentations et rapports sur les résultats des analyses) ;
- les sciences de la vie et de la Terre : acquérir des compétences en biologie humaine afin de comprendre le fonctionnement de l'être humain, mesurer l'impact de l'être humain sur la nature et vice versa ;
- un projet personnel de recherche : afin de croiser les savoirs et savoir-faire acquis dans d'autres disciplines de spécialisation, le projet vise la mise en pratique de ces compétences à travers une initiation au travail de recherche scientifique.

La section P est offerte au Lycée Bel-Val, au Lycée classique de Diekirch et au Lycée de Garçons de Luxembourg. Au total, 54 élèves se sont inscrits.

Section R Politiques et développement durable

La section R se concentre sur les aspects géopolitiques, les relations internationales, les études politiques, la connaissance du fonctionnement du monde et de la société actuels. L'accent est mis sur l'histoire et la géographie ainsi que sur une nouvelle branche interdisciplinaire autour des relations internationales et de la géopolitique. Sans oublier les maths, l'économie, la sociologie et la philosophie. La section R est offerte à l'Athénée de Luxembourg.

1.2.2 Nouvelles sections dans le secondaire général : sciences, technologie, sport et santé

Section GT2S Technologie, sport et santé

La nouvelle section, qui débute dès la 4^e, s'adresse aux élèves qui s'intéressent aux sciences du sport en lien avec les nouvelles technologies et la santé sans pour autant être des sportifs de haut niveau. Elle permet de développer des compétences méthodologiques tout en acquérant des connaissances et des savoir-faire en sciences du sport, sciences naturelles et mathématiques. L'accent est aussi mis sur la psychologie sociale et la communication. La section GT2S est offerte au Nordstad-Lycée à Diekirch et à l'École privée Fieldgen.

Section G3S Sciences naturelles, sciences informatiques et sciences mathématiques

La section G3S est une formation scientifique qui prépare les élèves à des études dans tous les domaines des sciences, tout en leur garantissant un accès à des études dans des domaines très variés. De la classe de 4^e jusqu'à la classe de 1^{re}, la section G3S prépare les élèves aux études supérieures ou universitaires dans tous les domaines scientifiques, notamment dans les domaines de la biologie, de la médecine, de la bioinformatique, des biotechnologies, de la robotique médicale, de la chimie, de la physique, des mathématiques, de l'informatique, de la pharmacie... La section G3S est offerte au Lycée Josy Barthel Mamer.

1.2.3 Formation professionnelle : de nouveaux diplômes dans le domaine social et la mobilité électrique

Certificat de capacité professionnelle (CCP) Assistant d'accompagnement au quotidien

La formation menant au Certificat de capacité professionnelle (CCP) Assistant d'accompagnement au quotidien est une nouvelle formation sur deux ans, qui prépare les élèves à assister différents publics (enfants et jeunes, seniors, personnes à besoins spécifiques) dans leur vie courante. Elle remplace la formation d'aide socio-familiale. La formation s'adresse aux élèves qui ont réussi une classe de 5^e de l'enseignement secondaire. Elle peut aussi être suivie comme formation pour adultes ou en cours

d'emploi pour répondre aux besoins du terrain. Pour accéder à la nouvelle formation en cours d'emploi, il ne sera dorénavant plus nécessaire de disposer d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans. Le nouveau CCP est offert dans les établissements suivants : Lycée du Nord Wiltz, Lycée Bel-Val, Lycée technique de Bonnevoie, Lycée technique pour professions de santé, CNFPC Esch-sur-Alzette, CNFPC Ettelbruck et École privée Fieldgen.

Diplôme d'aptitude professionnelle (DAP) Agent d'inclusion

La formation menant à ce DAP vise à apprendre comment accompagner des enfants, des jeunes, des adultes ou des personnes âgées à besoins spécifiques, afin qu'ils puissent participer là où ils le souhaitent à la vie de tous les jours. La formation s'étend sur trois ans, en partie au lycée et en entreprise. Le DAP est offert au Lycée du Nord Wiltz, au Lycée Bel-Val, au Lycée technique de Bonnevoie et au Lycée technique pour professions éducatives et sociales. Une formation pour adultes sera développée pour la rentrée 2024/2025.

Diplôme d'aptitude professionnelle (DAP) Agent socio-pédagogique en français et pour adultes

La formation professionnelle menant au DAP Agent socio-pédagogique (ou DAP Éducation) a été lancée à la rentrée 2022/2023 pour préparer les élèves à participer à la prise en charge et à l'encadrement des enfants. 495 élèves ont commencé la formation dans 15 écoles à travers le pays. À partir de la rentrée 2023/2024, elle est aussi offerte en français au Nordstad-Lycée, au Lycée technique du Centre, au Lycée technique de Bonnevoie et au Lycée Mathias Adam de Pétange. La formation est désormais aussi accessible aux adultes.

Diplôme de technicien (DT) en mobilité électrique

Le Lycée Bel-Val et le Lycée technique du Centre offrent à partir de la rentrée 2023/2024 une formation en mobilité électrique menant au Diplôme de technicien. Les élèves peuvent entamer cette formation dans la continuité du Diplôme de technicien mécatronique d'automobiles ou d'un DAP mécatronicien d'autos et de motos. La formation dure deux ans. Elle se déroule en régime concomitant, avec trois jours au lycée et deux jours dans l'entreprise formatrice par semaine. Les participants acquièrent les connaissances théoriques et pratiques en électronique et en mécanique automobile, avec un focus sur les spécificités de la mobilité électrique, un secteur en pleine croissance.

1.2.4 Le Lycée privé Emile Metz ouvre un nouveau site à Differdange

Le Lycée privé Emile Metz (LPEM), implanté à Luxembourg-Dommeldange, ouvre à la rentrée 2023/2024 un nouveau site à Differdange, plus précisément dans et autour de la Villa Hadir, témoin du passé industriel de la région.

Lors de sa première année de fonctionnement, le nouveau site de Differdange offre les classes anglophones des formations suivantes : Diplôme de technicien (DT) en informatique, Diplôme d'aptitude professionnelle (DAP) de mécanicien d'usinage, Diplôme d'aptitude professionnelle (DAP) en électro-technologies ainsi qu'une classe d'insertion pour jeunes adultes (CLIJA) (année scolaire de préparation pour les élèves voulant suivre les classes offertes par le LPEM à Differdange).

Tous les cours seront dispensés en anglais, offrant ainsi aux élèves une opportunité d'améliorer leur maîtrise de cette langue internationale clé. Le lycée peut s'appuyer sur son expérience dans l'enseignement anglophone, déjà proposé pour plusieurs formations sur le site de Dommeldange.

Pour la rentrée 2023/2024, 56 élèves sont inscrits à Differdange et 476 élèves à Dommeldange. Le LPEM compte donc un total de 532 élèves.

En 2024/2025, les classes de départ seront étendues, et des nouvelles salles de classe seront mises en place pour répondre aux besoins croissants d'élèves. À partir de 2025/2026, l'offre scolaire du LPEM à Differdange sera orientée vers l'enseignement secondaire général en rapport avec le concept MINT (*Mathematik, Informatik, Naturwissenschaften und Technik*) / STEM (*Science, technology, engineering, and mathematics*). Les élèves auront la possibilité de fréquenter les classes inférieures de

l'enseignement secondaire général (7^e, 6^e et 5^e) et de choisir parmi plusieurs sections menant au Diplôme de fin d'études secondaires.

II. MULTILINGUISME

La diversification de l'offre linguistique a été une des grandes priorités de cette législature. Les efforts se poursuivent également au niveau de la flexibilisation de la langue d'enseignement ainsi que des méthodes d'apprentissage et des matériaux pédagogiques.

II.1 Une nouvelle méthode d'apprentissage pour les quatre cycles du fondamental

En cohérence avec programme d'éducation plurilingue (luxembourgeois et français) introduit en 2017 dans les crèches, les enfants du cycle 1 (éducation précoce et préscolaire) bénéficient eux aussi, depuis 2017/2018 d'un accès naturel et décontracté au français, à travers des activités à caractère ludique. Dans la continuité de cette offre, l'apprentissage du français a également été réformé dans les autres cycles de l'enseignement fondamental.

Le matériel didactique « Salut, c'est... » a été introduit successivement année après année dans toutes les classes. Au cycle 2, les élèves apprennent le français oral à l'aide du programme « Salut, c'est parti ! », fondé sur une approche ludique, ils sont amenés à agir et à interagir en français, mais aussi à effectuer de nombreuses activités et à comparer le français au luxembourgeois, à l'allemand et éventuellement à leur langue maternelle. Au cycle 3, ils continuent l'apprentissage avec le matériel « Salut, c'est magique ! » et au cycle 4 avec le matériel « Salut, c'est à toi ! ». À la rentrée 2023/2024, le matériel « Salut, c'est à toi ! » est introduit dans les classes du cycle 4.2.

II.2 Le projet pilote d'alphabétisation en français entre dans sa deuxième année

En 2022, le taux des élèves de l'enseignement fondamental qui ne parlent pas le luxembourgeois comme première langue de la famille s'est élevé à 67,7 %. Visant à proposer aux parents qui le souhaitent une alternative à l'alphabétisation en allemand, le projet pilote « *Zesumme wuessen* – alphabétisation en français » est mené depuis la rentrée scolaire 2022/2023 dans quatre écoles fondamentales : Schoul Uewerkuer (Differdange), Schoul Deich (Dudelange), Fielser Schoul (Larochette) et Nelly Stein Schoul (Schiffange). Pour les élèves alphabétisés en français, les rôles du français et de l'allemand sont inversés par rapport aux élèves alphabétisés en allemand : le français est la première langue écrite et parlée, l'apprentissage de l'allemand oral commence au cycle 2 et l'apprentissage de l'allemand écrit est introduit au cycle 3.

À la rentrée 2023/2024, le projet pilote entre dans sa deuxième année : 119 élèves du cycle 2.1 dans les quatre écoles y participent, dont 53 qui sont alphabétisés en français. La décision d'une alphabétisation en allemand ou en français incombe aux seuls parents des élèves. L'objectif du projet pilote est que vers la fin du cycle 4, les élèves disposeront des compétences en français et en allemand qui leur permettront d'intégrer une école secondaire au Luxembourg, soit une classe de 7^e de l'enseignement secondaire classique ou de l'enseignement général, soit une classe dans une école européenne publique.

Le projet « *Zesumme wuessen* – alphabétisation en français » contribue à diversifier l'offre scolaire dans les écoles publiques qui suivent les programmes scolaires nationaux et marque donc un pas de plus dans l'adaptation de l'école luxembourgeoise pour répondre aux besoins de la population scolaire. Un premier pas important avait été la création d'écoles européennes publiques qui suivent les

programmes des écoles européennes. Ces écoles ont fait et continuent de faire leurs preuves et ont permis d'acquérir de solides expériences, notamment en matière d'alphabétisation en français.

Un Conseil scientifique composé d'experts internationaux accompagne le projet pilote, alors que le *Luxembourg Centre for Educational Testing* (LUCET) de l'Université du Luxembourg est en charge de l'évaluation à travers de questionnaires aux parents, d'épreuves standardisées et de groupes de réflexion. Les premiers résultats avec des conclusions prudentes seront disponibles en 2024. Sur la base des conclusions du bilan intermédiaire, il sera décidé de généraliser l'offre d'alphabétisation en français au cycle 1 au niveau national à la rentrée 2026/2027.

III. DIGITALITÉ

Connaître le monde digital et savoir s'y mouvoir sont des compétences nécessaires pour le 21^e siècle. Elles continuent d'être renforcées dans le système luxembourgeois de l'éducation.

III.1 Le cours « *Digital sciences* » en classe de 6^e de l'enseignement secondaire

18 lycées pilotes ont introduit à la rentrée 2021/2022 le cours « *Digital sciences* » dans les classes de 7^e classiques et générales. Ce cours se situe dans la continuité de l'introduction des cours de coding dans l'enseignement fondamental.

Depuis la rentrée 2022/2023, le cours « *Digital sciences* » est offert dans toutes les classes de 7^e, alors que la phase pilote s'est poursuivie dans les classes de 6^e des lycées pionniers. À la rentrée 2023/2024, toutes les classes de 6^e bénéficient de ce cours, tandis que la phase pilote se poursuit pour les classes de 5^e dans les lycées pilotes. À la rentrée 2024/2025, toutes les classes de 7^e, de 6^e et de 5^e bénéficieront du cours en sciences digitales. Le cours hebdomadaire aborde les technologies et méthodes de communication, la pensée critique, la gestion des données et l'internet des choses, la programmation, la robotique, mais aussi l'intelligence artificielle. De 7^e en 5^e, les élèves bénéficient ainsi de 108 leçons pour plonger dans ces thématiques essentielles.

III.2 L'École 42, une école de programmation à réputation internationale

L'offre de formations continues dans les domaines digitaux pour adultes continue elle aussi d'être élargie. Le *Digital Learning Hub* (DLH) à Belval a été lancé dans cet esprit en 2022. Cette fin d'année est marquée par le démarrage, au sein du DLH, de l'École 42 (E42), une école de programmation à réputation internationale. La première « piscine » de l'E42 ouvre ses portes le 20 novembre 2023. On entend par « piscine » un programme d'un mois pendant lequel les intéressés découvrent toutes les méthodes d'apprentissage de la formation.

L'E42 au Luxembourg est la 43^e filiale de cette école de renommée. Elle offre une formation étendue et complexe en codage et se caractérise par une progression selon des niveaux à atteindre. L'apprentissage se base sur les principes de l'apprentissage pair-à-pair, de la pédagogie par projet et de la gamification. L'E42 est ouverte 24/24 et 7/7 et n'a pas de professeurs. La formation est gratuite, se fait sur trois ans.

IV. LE SOUTIEN DES ENFANTS ET DES FAMILLES

Au cours de ces dernières années, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse a engagé des moyens considérables pour renforcer le soutien aux enfants et aux familles, que ce soit dans le domaine de la lutte contre le décrochage scolaire, de l'accompagnement psychosocial, de l'inclusion des élèves à besoins spécifiques ou encore des enfants et familles en détresse.

IV.1 Vers l'extension de l'obligation scolaire à 18 ans

Le contrôle de l'obligation scolaire sous la responsabilité du ministère

La nouvelle loi qui prolongera l'obligation scolaire de 16 à 18 ans à l'horizon 2026 afin de renforcer la lutte contre le décrochage scolaire sort déjà certains effets à la rentrée 2023/2024. Ainsi, le contrôle du respect de l'obligation scolaire, qui incombait jusqu'ici aux autorités communales, relève désormais de la compétence du ministère de l'Éducation nationale. Cependant, la commune, en charge de l'organisation scolaire et souvent le premier point de contact des familles, continue d'informer les parents du début de l'obligation scolaire de leur enfant et de l'inscription d'office de l'enfant dans une école publique dans le ressort scolaire de son lieu de résidence.

Pour ce qui est de l'enseignement secondaire, les parents sont responsables de l'inscription de leur enfant dans un lycée.

Les parents d'un élève soumis à l'obligation scolaire et inscrit dans un établissement scolaire à l'étranger sont tenus de transmettre un certificat d'inscription au ministère de l'Éducation nationale.

Un nouveau Centre d'insertion socio-professionnelle (CISP)

Au 1^{er} septembre 2023, un nouveau Centre d'insertion socio-professionnelle (CISP) a ouvert ses portes à Bertrange. Il offre 40 places, portant à 110 le nombre de places disponibles dans les quatre CISP au Luxembourg. Les CISP s'adressent aux élèves à partir de 12 ans qui présentent des difficultés psychosociales et scolaires telles qu'ils risquent le décrochage scolaire, et pour lesquels les mesures d'encadrement prises au sein du lycée se sont avérées insuffisantes ou inappropriées. De par leur organisation et leurs missions, les CISP sont des lieux de scolarisation alternative qui permettent de mieux prendre en considération les besoins de ces adolescents en difficulté. Le but est de les soutenir dans le développement de leurs compétences socio-émotionnelles, de les réconcilier avec le système scolaire et de favoriser la poursuite de leur parcours ou leur réorientation scolaire.

IV.2 Un nouveau Service de l'intégration et de l'accueil scolaires (SIA)

Le nouveau dispositif d'accueil pour les enfants et jeunes nouvellement arrivés au Luxembourg mis en place en juin 2023 prend son envol. Le Service de l'intégration et de l'accueil scolaires (SIA) assure l'accueil des familles nouvellement arrivées au Luxembourg et permet une orientation individuelle de chaque enfant et jeune au sein du système scolaire luxembourgeois.

Ce guichet unique, opérationnel à la Maison de l'orientation, fournit aux parents et élèves des informations sur l'offre scolaire luxembourgeoise ainsi que sur l'éducation non formelle et les mesures d'aide, d'assistance, d'aménagement et d'accompagnement. Il analyse la situation individuelle de l'élève par le biais de tests, d'observations et d'entretiens et propose une prise en charge systématique en vue de son intégration rapide dans une classe régulière et de son épanouissement personnel. Un suivi individualisé de l'enfant est assuré pendant deux années pour une intégration réussie. Le SIA appuie les écoles, les lycées et les centres de compétences en psychopédagogie spécialisée dans leur mission d'intégration des élèves nouvellement arrivés et mettra en réseau au niveau national des professionnels de l'accueil et de l'intégration scolaire.

Depuis juillet, 251 demandes de rendez-vous ont été adressées au SIA.

IV.3 Renforcement de l'accompagnement psychosocial dans le système éducatif

Votée le 13 juin 2023, la loi portant sur le bien-être des élèves et l'éducation inclusive place l'intérêt de l'enfant au centre des préoccupations et a pour but de garantir à chaque enfant l'accès à une éducation de qualité. Elle vise à garantir une meilleure collaboration entre les différents acteurs du terrain, les parents et les élèves, pour améliorer la prise en charge des élèves, mettre en avant leur bien-être et promouvoir une école inclusive.

Une série de nouveautés dans ce sens marque la rentrée 2023/2024.

Un département éducatif et psychosocial dans chaque lycée

Chaque lycée est désormais appelé à se doter d'un département éducatif et psychosocial, qui se compose du service psychosocial et d'accompagnement scolaires, du service socio-éducatif, de l'équipe de soutien pour élèves à besoins éducatifs spécifiques, de la cellule d'orientation et d'intégration scolaires et, le cas échéant, de l'internat. Le département en question est dirigé par un chef de département, issu du personnel éducatif et psychosocial.

Des délégués à la protection des élèves (DPE) au sein des lycées

Chaque lycée désigne un délégué à la protection des élèves (DPE). Celui-ci a pour missions la promotion du respect des droits de l'élève et la prévention et la protection contre toute forme de maltraitance et de danger allant à l'encontre du bien-être de l'élève, la sensibilisation, le conseil et le soutien à la communauté scolaire, l'information sur les procédures à suivre et le développement et l'organisation de formations en lien avec la protection des élèves.

Une meilleure prise en charge des élèves à besoins éducatifs spécifiques

La nouvelle loi vise à garantir une prise en charge continue des élèves à besoins spécifiques tout au long de leur scolarité. Elle renforce et restructure le dispositif de prise en charge des élèves à besoins spécifiques actuellement en place, introduit de nouvelles mesures pour une éducation inclusive et réduit les délais obligatoires pour l'élaboration de diagnostics et la mise en place de mesures de prise en charge.

Des équipes de soutien des élèves à besoins éducatifs spécifiques (ESEB) dans les lycées

À l'enseignement secondaire, des équipes de soutien des élèves à besoins éducatifs spécifiques (ESEB) sont introduites dans chaque lycée, à l'image du dispositif d'aide déjà en place dans les écoles fondamentales. Les ESEB ont pour mission de soutenir les élèves afin de favoriser leur bien-être, leur autonomie, leur épanouissement personnel et leur participation à la vie scolaire. Elles conseillent les parents et les enseignants et peuvent assurer une prise en charge ambulatoire des élèves à besoins spécifiques au sein du lycée.

Le Service national de l'éducation inclusive

En vue d'assurer une coordination efficace et un échange fructueux entre les acteurs, une nouvelle administration dénommée Service national de l'éducation inclusive (SNEI) est mise en place. Sa mission principale est de promouvoir l'éducation inclusive en veillant au développement du dispositif et à la mise en réseau des différents acteurs intervenant dans le cadre de la prise en charge des élèves à besoins spécifiques.

IV.4 Ouverture de six nouveaux « Eltereforen » en 2023/2024

Les parents jouent un rôle essentiel dans la vie des enfants et sont un partenaire important du système éducatif. À travers les forums parentaux (« Eltereforen ») mis en place dans tout le pays depuis le

printemps 2023, ils sont soutenus dans leur parentalité s'ils le souhaitent. Les forums parentaux visent à soutenir tous les parents à partir de leur projet parental et durant toutes les étapes que parcourent leurs enfants, jusqu'à la majorité de ces derniers. Ils proposent un accompagnement très majoritairement gratuit, en fournissant une information de qualité et en offrant des lieux d'échange avec d'autres parents et des professionnels. Ces lieux proposent notamment des cours, des soirées, des rencontres, mais également des activités parents-enfants. Les forums parentaux ont un caractère généraliste et ne proposent pas de prise en charge spécialisée. En cas de besoin, les parents sont orientés vers des services spécialisés compétents.

Des forums parentaux sont actuellement opérationnels à Niederanven, Bettembourg et Marnach. D'autres forums parentaux ouvriront leurs portes à partir de la rentrée scolaire 2023 à Bertrange, Esch-Belval, Ettelbruck, Hesperange et Lorentzweiler. Le site de Wiltz ouvrira début 2024.

IV.5 L'activité de l'assistance parentale mieux soutenue

Votée en juillet 2023, la réforme de la législation sur les assistants parentaux est entrée en vigueur le 4 septembre 2023. La participation maximale de l'État au titre du Chèque-service accueil (CSA) pour les services fournis par l'assistant parental est passée de 3,75 euros à 5,4 euros par heure et par enfant. La majoration pour services fournis le weekend ou les jours ouvrables entre 19 heures et 7 heures est quant à elle supprimée. La loi introduit par ailleurs une subvention unique d'un montant maximum de 3 000 euros, destinée à prendre en charge une partie des frais relatifs à l'acquisition du matériel nécessaire à l'exploitation de l'activité d'assistance parentale.

La loi renforce aussi les exigences quant à la qualification des assistants parentaux. Ainsi, tout assistant parental demandeur d'un agrément devra avoir acquis le niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues dans au moins une des trois langues officielles du pays. Par ailleurs, les futurs assistants parentaux devront se prévaloir d'un niveau de qualification minimal correspondant à la réussite d'une classe de 3^e de l'enseignement secondaire. La condition de suivre une préformation pour pouvoir exercer l'activité d'assistance parentale est ancrée dans la loi.

IV.6 Extension des aides pour enfants et familles en détresse

Les efforts pour aider les jeunes et familles en détresse et pour prévenir celles-ci sont une des grandes priorités du ministère qu'il poursuit en collaboration avec de nombreux partenaires.

Structures pour petits enfants

La rentrée 2023/2024 marque l'ouverture de trois structures pour soutenir le développement des enfants de 0 à 8 ans qui proposent une intervention visant à combler certains retards de développement (par ergothérapie, psychomotricité et orthophonie par exemple). Ces nouvelles structures se situent à Hoscheid-Dickt, Bettange-Mess et à Junglinster et sont assurées par l'APEMH asbl.

Un espace rencontre protégé

L'Institut étatique d'aide à l'enfance et à la jeunesse (AITIA) ouvre un nouvel « Espace rencontre protégé » à Luxembourg-Bonnevoie. Il s'agit d'un lieu neutre et sécurisant dans lequel un parent auteur de violence conjugale peut, suite à une décision du juge aux affaires familiales, exercer son droit de visite auprès de son enfant, pour renouer le contact ou maintenir la relation enfant/parent.

Un nouveau Centre socio-thérapeutique (CST)

Un huitième Centre socio-thérapeutique (CST) ouvre ses portes en fin d'année à Alzingen. Les CST sont des structures éducatives qui s'adressent à des élèves de l'enseignement fondamental atteints de troubles comportementaux.

V. AUTRES NOUVEAUTÉS DE LA RENTRÉE

V.1 Une meilleure formation initiale pour les enseignants

À partir de la rentrée 2023/2024, l'Université du Luxembourg offre le bachelor en formation pédagogique (BFP) permettant à un plus grand nombre d'étudiants de se lancer dans la profession d'enseignant du fondamental. Le cursus de deux semestres développe les compétences pédagogiques et didactiques nécessaires pour enseigner dans un milieu scolaire plurilingue et multiculturel.

La réussite du BFP permet aux candidats de se présenter à l'option « C2-4 » du concours de recrutement et d'accéder à la fonction d'instituteur sous les mêmes conditions que le candidat détenteur d'un bachelor en sciences de l'éducation (BSCE) (épreuves préliminaires, classement en rang utile, stage préparant à la fonction d'instituteur...). Le BFP deviendra ainsi une porte d'entrée supplémentaire au corps enseignant du fondamental au Luxembourg. Le bachelor en sciences de l'éducation de l'Université existant, un cursus de quatre ans, continuera à former des diplômés qui auront accès de suite au métier d'enseignant.

Le programme des « *Quereinsteiger* », offert pour la dernière fois en 2023/2024, sera entièrement remplacé par le BFP à partir de l'année académique 2024/2025.

V.2 L'innovation pédagogique se poursuit

Le Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT) est un des moteurs de développement de l'éducation au Luxembourg. Il lance régulièrement de nouveaux projets.

LevelUp

La rentrée 2023/2024 voit le lancement de la plateforme www.levelup.lu, qui présente les nombreux concours organisés dans le monde scolaire luxembourgeois pour les élèves de l'enseignement fondamental et secondaire (Maach math, olympiades de biologie, chimie, physique, Cybersecurity, Robot challenge, ImproTheaterChallenge, etc.). Les concours sont un bon moyen pour encourager les élèves à tester leurs savoirs et leurs compétences, à élargir leurs horizons et faire de nouvelles connaissances, en dehors de la salle de classe.

« EQUALL – alles sinn, alles ginn »

Une plateforme « *EQUALL– alles sinn, alles ginn* », dont le but est de briser les stéréotypes autour du genre et du monde du travail, est lancée en septembre 2023. Elle a été élaborée par le SCRIPT en collaboration avec le ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes et s'adresse aux écoles fondamentales, aux lycées et mais aussi au grand public.

Projet pilote « Entreprises internes pédagogiques »

Une autre nouveauté de la rentrée est le projet pilote « Entreprises internes pédagogiques », développé de concert avec les ministères de l'Économie et des Classes moyennes. Trois à quatre lycées participent à la phase pilote dans le cadre du réseau existant des « *entrepreneurial schools* » et permettront à leurs élèves d'établir des projets entrepreneuriaux s'étendant sur une année scolaire entière.

V.3 Un « *Kannerpräis* » pour honorer les projets des SEA

La première édition du « *Kannerpräis* » sera lancée par le Service national de la jeunesse (SNJ) en 2024. Le but de ce nouveau concours est de valoriser les projets de services d'éducation et d'accueil (SEA).

Les projets devront relever du domaine de l'éducation non formelle et les enfants devront être impliqués activement dans leur réalisation. Deux prix (un pour les projets avec des enfants âgés de 0 à 4 ans et un pour les projets avec des enfants âgés de 4 à 12 ans) seront décernés dans quatre catégories : « Mon identité », « Mon corps », « Mon opinion », « Mon engagement ».

V.4 Les risques du cannabis thématiques dans le contexte scolaire

Dans le cadre du cours « Vie et Société » est introduit un module consacré à la prévention des addictions. Ce module est destiné aux classes du cycle 4.2. de l'enseignement fondamental et de 6^e de l'enseignement secondaire et a été élaboré dans le contexte de la régularisation du cannabis pour usage récréatif.

V.5 Une alimentation saine et durable dans la restauration scolaire

AntiGaspi 2 go

À partir de la rentrée 2023/2024, Restopolis, le service du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse qui exploite la restauration scolaire dans l'enseignement secondaire et universitaire au Luxembourg, généralise progressivement son concept « AntiGaspi 2 go by Restopolis ». À partir de novembre, dans tous les lycées dont la cantine est gérée par ses soins, Restopolis distribuera chaque jour, après la fin des cours, gratuitement aux élèves les produits non-vendus tels que sandwiches et viennoiseries, mais aussi les plats chauffés qui ont été proposés lors de la pause de midi dans les restaurants scolaires. La distribution gratuite des plats de midi se fera dans des barquettes écologiques biodégradables. Seuls les plats et produits qui ne pourront plus être proposés le lendemain seront distribués gratuitement.

Le concept « AntiGaspi 2 go by Restopolis » a déjà été lancé et fait ses preuves dans trois lycées, à savoir le Maacher Lycée Grevenmacher (MLG), le Lycée de Garçons Esch-sur-Alzette (LGE) et le Lycée technique Ettelbruck (LTEtt).

Supply4Future

Restopolis franchit par ailleurs un pas innovant dans sa politique de développement durable avec la mise en place d'une plateforme d'approvisionnement digitale, baptisée *Supply4Future* (S4F). Celle-ci permettra de maximiser l'utilisation de produits bio-locaux, locaux et durables dans la restauration scolaire, tout en répondant aux exigences de la loi sur les marchés publics. De septembre 2023 à septembre 2024, la plateforme *Supply4Future* fonctionnera en phase test, accessible sur le site internet www.supply4future.lu.